

**REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Lundi 22 novembre 2021 à 20h30 – salle du Conseil municipal  
Convocation du 15 novembre 2021

Présent(e)s : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Olivier GUYOMAR, Isabelle GRAMMARE, Robin DUSSAUCHOY, Nadine BOUILLON, Guillaume CHATAIGNER, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Lionel GUIARD, Jean-Pierre GOUDARD, Anne-Perrine RAGOT, Frédéric CORGIER.

Excusés : Amandine DUBIEZ (pouvoir à Olivier GUYOMAR), Ludivine CHAUMERON.

**Désignation du secrétaire de séance**

Guillaume Chataigner est désigné secrétaire de séance.

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans modification ni commentaire.

**2 - Présentation des Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS)**

Trois rapports sont présentés. Ces rapports sont consultables en mairie :

- **Eau Potable** : qualité à 100 % selon les critères d'évaluation
- **Assainissement collectif et non collectif** : collectif, rien de notable, pour le non collectif, le taux de conformité des installations vérifiées est seulement de 36.4 %
- **Déchets** : travaux de mise en conformité des déchetteries en cours, qualité du tri sélectif en amélioration – 40 composteurs installés à Grandris par les particuliers

L'ensemble du Conseil a pris note de ces présentations faites par le maire.

**3 - Révision des tarifs communaux**

- **Location des salles** : augmentation des tarifs de location en fonction de l'inflation et de l'augmentation du coût de l'énergie (chauffage).
- **Place de marché** : pas d'augmentation pour les forains sans électricité, augmentation de la place avec électricité en fonction de l'augmentation constatée cette année. Ajout de la rubrique 'food truck' qui n'existait pas – 3 camions à considérer : Pizzazergues le vendredi, Vallée de l'Atlas le jeudi, Ventre plein le samedi à partir du 4 décembre.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**4 - Révision de la taxe d'aménagement**

Cette taxe est actuellement de 3 %, depuis 2016. Pascale Jomard explique avec quelques chiffres l'impact d'une légère augmentation sur les comptes de la commune.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas l'augmenter.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **5 - Point personnel communal**

Remplacement de Pascale Vignon, qui a demandé une disponibilité de 3 ans.

Madame Catherine Cusset remplacera Pascale Vignon dès la rentrée de janvier, en CDD, avec un contrat de 26h (horaires actuels de Pascale Vignon).

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **6 - Bons d'achat pour les agents**

Comme chaque année, Pascale Jomard propose de renouveler les bons d'achat pour tous nos agents : 180 €, sans distinction de type de contrat.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **7 - Contrat de Virginie Vivier**

Le contrat de location du bar arrive à échéance le 31 décembre. Madame Vivier souhaite une reconduction à l'identique (contrat précaire d'un an) plutôt qu'un bail commercial.

L'ensemble du Conseil est d'accord pour ce type de contrat, sans augmentation du coût du loyer.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **8 - Décision modificative du Budget (DM)**

Proposition de Guillaume Lecanu de basculer 1 200 € du budget communal (compte 657363) en faveur du budget du Centre Municipal de Santé (compte 774), somme correspondant à la recherche d'un médecin.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **9 - Délibération – Convention CAF**

La convention CAF est en cours de rédaction. Une première version est disponible pour les élus et doit être complétée dans les jours qui viennent.

Pascale Jomard demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention dès qu'elle sera finalisée. Aucune opposition à cette demande.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **10 - Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme**

La COR met en place une plate-forme permettant de déposer les demandes d'autorisation en format numérique.

Les habitants pourront déposer leurs dossiers sur cette plate-forme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais l'instruction en ligne n'est pas d'actualité pour les communes de moins de 3 500 habitants.

L'ensemble du conseil est favorable à l'utilisation de la plate-forme COR.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Droits de préemption**

Deux biens sont présentés : une maison d'habitation à Gondras et une maison d'habitation à Nuizières.

La mairie ne préempte pas.

## **Commissions municipales**

### Urbanisme - PLU

Stéphanie Appercel-Convert propose, au nom de la commission urbanisme de s'orienter vers une modification simplifiée du PLU. Cela permettrait d'ouvrir certaines parcelles à la construction.

### Séniors

Vaccination Covid : 3ème dose : une séance de vaccination est organisée avec l'HNO, il faut s'inscrire en mairie au préalable.

Repas des Anciens : 64 personnes inscrites – le repas est prévu au restaurant cette année, à « La cuisine d'Alex ». Des colis seront distribués aux personnes de plus de 70 ans qui préfèrent cette option au repas.

### Nouveaux arrivants

Le pot des nouveaux arrivants est prévu le 7 janvier 2022, sur invitation.

### Réunion de quartier

Une première réunion de quartier est prévue le 28 janvier 2022 et concernera Gondras, Les Ygaux, le Brûlé...

Les habitants concernés seront invités par la Mairie.

## **Questions diverses**

### Travaux de voirie de la COR

Lionel Guisard s'étonne que la COR ait effectué des travaux sur la route de Nuizières à Challière, plutôt qu'à la rivière, route plus fréquentée.

### Parking de la remorque

Lionel Guisard s'étonne que la remorque des cantonniers soit stationnée sur le petit parking route de Thizy, utilisant 2 places.

### Salon des Maires

Jean-Pierre Goudard demande à Pascale Jomard si elle a payé de ses propres deniers les frais liés au déplacement à Paris. Pascale Jomard confirme avoir tout payé sans rien demander à la commune.

### Elections présidentielles

Jean-Pierre Goudard demande à Pascale Jomard quel candidat elle va soutenir officiellement pour les élections présidentielles : Pascale Jomard répond qu'elle n'accordera sa signature à aucun candidat.

## **Informations diverses :**

Le Comité des fêtes organisera **le 8 décembre** sur le parking rue Centrale à partir de 18h.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.*

***Ce compte rendu est validé par le maire et les adjoints, et sera adopté lors du prochain Conseil Municipal.***